

daptent aisément aux circonstances nouvelles dans lesquelles ils se trouvent. Sous ce rapport, ils l'emportent, je crois, sur les soldats anglais. C'est pourquoi il aurait été possible, peut-être, d'en envoyer un plus grand nombre sur le front.

Bien que je ne veuille pas contester l'exactitude de cette déclaration qui dit que la décision prise par notre gouvernement d'étendre l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été accueillie avec enthousiasme, je doute que cette déclaration soit telle qu'elle devrait être.

Nous pourrions très bien dire, suivant moi, que le chiffre des enrôlements a été fixé à 250,000 hommes, et que nous sommes prêts à compléter ce chiffre selon le besoin. Bien que le désir du gouvernement soit de poursuivre les enrôlements jusqu'à un demi-million d'hommes, les termes employés dans le paragraphe que j'ai cité peuvent ressembler plus ou moins à de l'exagération.

Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas élever à un demi-million le nombre de nos enrôlements; mais nous devons entreprendre la tâche d'enrôler le nombre considéré comme nécessaire. Supposé que l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie se trouvent vaincues, après que nous aurons envoyé 300,000, ou 400,000 hommes sur le front. Vous pouvez voir immédiatement quelle sera la difficulté de licencier ensuite toute cette armée.

Puis Son Altesse royale ajoute:

Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.

Nous sommes entièrement d'accord sur ce point. Les soldats du Canada—tant ceux d'origine française que ceux d'origine anglaise, ont prouvé qu'ils ne sont pas des dégénérés. Ils n'ont été surpassés en bravoure et en héroïsme par aucune autre troupe sur les champs de bataille. Bref, ils ont prouvé qu'ils n'étaient pas inférieurs à leurs ancêtres qui s'illustrèrent en 1812. Les soldats canadiens qui se trouvent, aujourd'hui sur le front, sont les dignes successeurs des hommes qui combattirent à Chateauguay et à Crysler's Farm.

Des VOIX: Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. POWER: Et j'ajouterai que ce qui a été représenté comme exceptionnelle la manière dont les soldats canadiens se distinguèrent à Paardeberg, lors de

la guerre du Sud-Africain, n'est plus une exception, et que les héros de Paardeberg ne furent que les égaux des soldats que le Canada envoie, aujourd'hui, sur le front européen.

Des VOIX: Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. POWER: Un autre paragraphe du discours de Son Altesse royale nous parle de prolonger d'un an la vie du présent Parlement. C'est une question sur laquelle, comme l'a dit l'honorable ministre dirigeant, les opinions diffèrent beaucoup dans le pays. L'honorable ministre dirigeant semble croire qu'il est absolument nécessaire que la vie du présent Parlement soit prolongée d'une année, à partir du mois d'octobre prochain, et bien que je ne puisse dire ce que pense, lui-même, l'honorable ministre dirigeant de cette prolongation, si j'en juge par son discours, il me paraît être jusqu'à un certain point du côté de ceux de ses collègues qui étaient d'avis que le Parlement aurait dû être dissout en octobre 1914, et aussi en juin 1915.

L'honorable M. LOUGHEED: Oh! j'aurais été satisfait d'une seule dissolution.

L'honorable M. POWER: L'honorable ministre dirigeant ne s'est pas formellement exprimé dans ce sens; mais son discours nous a mis sous l'impression qu'il était de cet avis. Or, s'il aurait été à propos de dissoudre le Parlement en juin dernier, c'est-à-dire au plus fort de la guerre—alors que notre organisation militaire n'était pas encore aussi parfaite qu'elle l'est maintenant, pourquoi serait-il absolument nécessaire qu'une dissolution ait lieu en octobre prochain? C'est ce que je ne puis comprendre parfaitement. Et si l'honorable ministre dirigeant veut bien me le permettre, je lui dirai que ses remarques sur les précédents ne sont pas tout à fait exactes. Il nous a dit que l'usage uniforme a été de dissoudre le Parlement avant l'expiration de son terme.

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne suis pas exprimé dans ce sens. J'ai dit que cette chose se faisait sans presque aucune exception.

L'honorable M. POWER: Je n'ai aucun doute que l'honorable ministre dirigeant n'ait voulu s'exprimer dans le sens qu'il vient d'indiquer; mais, en réalité, il ne l'a pas fait. Le fait est que le Parlement dont le terme expira en 1878, avait tenu cinq sessions. Le Parlement élu, en 1867, eut une durée de cinq ans, et le Parlement sui-